
Initiative des Services aux victimes

Counseling pour les enfants témoins de violence perpétrée par un partenaire intime

Vous pouvez obtenir de l'aide pour votre enfant
auprès du Programme de consultation
pour victimes d'actes criminels.

**Les enfants qui sont témoins de violence familiale souffrent eux aussi. La violence les affecte aujourd'hui et les affecte plus tard.
*Le counseling peut les aider.***

Il arrive que des enfants souffrent du trouble de stress post-traumatique. Un enfant qui en souffre pourrait :

- avoir des cauchemars et des rappels d'images liés à la violence dont il a été témoin;
- être très anxieux; avoir peur, être en colère, être facilement bouleversé et essayer d'être parfait;
- chercher des façons de rester loin de ce qui lui rappelle les épisodes de violence.

Il pourrait se sentir

- triste,
- coupable,
- seul,
- effrayé.

Il pourrait

- mouiller son lit;
- avoir de la difficulté à apprendre comment faire certaines choses;
- se sentir responsable d'avoir provoqué la violence;
- ne pas avoir d'amis;
- se méfier des gens;
- avoir souvent des maux de tête et d'estomac;
- se faire du mal;
- se défouler sur les autres;
- perdre le contrôle de lui-même.

Il pourrait aussi

- se bagarrer;
- commettre des infractions;
- prendre des stupéfiants, consommer de l'alcool en grande quantité;
- avoir des relations sexuelles avant d'être prêt;
- avoir des pensées suicidaires.

.....

Le Programme de consultation pour victimes d'actes criminels peut aider les enfants.

Pour ce faire

- la violence ne doit pas remonter plus loin qu'au 1^{er} janvier 2008;
- l'enfant doit avoir moins de 20 ans;
- la violence doit avoir été rapportée à la police;
- la police doit avoir mené une enquête;
- le Programme doit avoir reçu le rapport d'enquête de la police.

.....

Ce que vous devez faire

Il y a des choses que vous devez faire conformément à la loi :

- Rapporter le crime à la police. La violence perpétrée contre un partenaire intime est un crime.
- Communiquer avec le bureau provincial des services aux victimes le plus près ou le Programme de consultation pour les victimes d'actes criminels. Les coordonnées se trouvent au verso du dépliant. Un membre du personnel vous donnera un formulaire de demande, vous aidera à le remplir et vous expliquera le programme.
- Travailler avec la police et d'autres intervenants durant l'enquête.
- Travailler avec la police et d'autres intervenants quand des poursuites sont intentées devant la cour.
- La police doit terminer son enquête et envoyer son rapport au personnel du programme. Le personnel communique alors avec vous pour vous dire ce qui se passera par la suite.

Votre enfant pourrait être en mesure de recevoir du counseling.

Voici comment :

- Votre demande doit être approuvée.
- Vous obtiendrez une liste de conseillers qui travaillent dans votre région et qui sont approuvés pour faire ce travail.
- Vous pouvez choisir un conseiller inscrit sur la liste.
- Le conseiller facturera directement le programme quand il parlera à votre enfant.

Quand vous prendrez rendez-vous la première fois, demandez au conseiller s'il facturera le tarif couvert par le programme. S'il facture plus, vous pouvez soit choisir un autre conseiller soit payer la différence.

Voici quelques exemples de ce qui peut arriver aux enfants quand il y a de la violence à la maison.

Les enfants sont affectés par la violence perpétrée au sein de leur famille. Ils peuvent en souffrir tout comme si la violence était dirigée contre eux. La violence les affecte aujourd'hui et les affecte plus tard. Cela change leur façon de se comporter et de gérer leurs sentiments. Cela change leur façon d'apprendre et de grandir. Cela change aussi leur façon d'agir avec les gens et de faire face aux situations.

Voici quelques exemples de ce qui peut arriver aux enfants quand il y a de la violence à la maison.

Les bébés et les tout-petits

- pleurent beaucoup;
- ne peuvent pas dormir;
- prennent du poids.

Les enfants d'âge préscolaire

- s'accrochent à vous;
- deviennent arrogants, cherchent la bagarre;
- sont inquiets, ont peur.

Les enfants au primaire

- croient que c'est leur faute s'il y a de la violence;
- essaient de faire cesser la violence.

Les enfants de 6 à 10 ans

- ont des problèmes à l'école;
- ont de la difficulté à se faire des amis.

Les adolescents

- sèchent leurs cours, abandonnent l'école, s'enfuient;
- ont des relations violentes avec leur copain ou copine;
- prétendent qu'il n'y a pas de violence au sein de leur famille pour pouvoir continuer à fonctionner.

Parfois, ces enfants grandissent en acceptant l'idée que la violence fait partie de la vie.

Services aux victimes, Division des services judiciaires Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse

Nous offrons gratuitement de l'aide et des informations aux victimes d'actes criminels.

Communiquez avec le bureau provincial des Services aux victimes de votre région :

Dartmouth : pour toute la Municipalité régionale d'Halifax

277, rue Pleasant, bureau 306

Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4B7

Téléphone : 902-424-3307

Kentville : pour les comtés d'Annapolis, de Kings, de Hants, de Lunenburg, de Queens, de Shelburne, de Yarmouth et de Digby

49, rue Cornwallis, bureau 204

Kentville (Nouvelle-Écosse) B4N 2E3

Téléphone : 902-679-6201

Interurbain sans frais : 1-800-565-1805

New Glasgow : pour les comtés de Pictou, de Guysborough, d'East Hants, d'Antigonish, de Colchester et de Cumberland

115, rue Maclean, 2^e étage

New Glasgow (Nouvelle-Écosse) B2H 4M5

Téléphone : 902-755-7110

Interurbain sans frais : 1-800-565-7912

Sydney : pour les comtés de Cape Breton, de Richmond, d'Inverness et de Victoria
136, rue Charlotte, 4^e étage
Sydney (Nouvelle-Écosse) B1P 1C3
Téléphone : 902-563-3655
Interurbain sans frais : 1-800-565-0071

Programme de consultation pour victimes d'actes criminels

Coordonnées du bureau pour toute la Nouvelle-Écosse
C. P. 7, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2L6
Téléphone : 902-424-3309
Télec. : 902-424-2056
Interurbain sans frais : 1-888-470-0773